

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : BUCHAUT Romain – POLASTRO Maryse – GOMEZ André – VANPARYS Odette (Adjoints)
CASTRO Michèle – BELOTTI Michel – PERARD Judith – RUIZ Patrice – GACON Elisabeth – COQUET Karine – GOMEZ Jacqueline

M. ROUANET Christian donne pouvoir à Mme GOMEZ Jacqueline
M. BENLAKHLEF Omar donne pouvoir à Mme VANPARYS Odette
M. AZZARO Pascal donne pouvoir à M. PIZOT Roger

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente :
APPROUVE à l'unanimité.

1. ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DE DELEGUES

Après avoir procédé à l'élection des délégués (3 titulaires et 3 suppléants) en vue de l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014, à la majorité absolue sont désignés :

<u>Délégués Titulaires</u> :	<u>Délégués Suppléants</u> :
- PIZOT Roger	- GOMEZ André
- BUCHAUT Romain	- CASTRO Michèle
- POLASTRO Maryse	- GACON Elisabeth

2. ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE BANDE DE TERRAIN DE 86M² A LA COPROPRIETE « LE VILLAGE »

Dans le cadre de la réalisation du projet immobilier de l'ilot de la Poste, il convient d'acquérir aux copropriétaires de la Résidence le Village une bande de terrain de 86 m² (issue de la parcelle AH 111) et de créer des servitudes de passage. L'Assemblée Générale des copropriétaires en séance du 05/12/2013, a accepté la cession de 86 m² à l'euro symbolique à la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés,

- **DECIDE** d'acquérir une bande de terrain de 86 m² (issue de la parcelle AH 111) à l'euro symbolique aux copropriétaires de la Résidence le Village représentés par le syndic AGST à Puyloubier.
- **ACCEPTE** de consentir les servitudes de passages.
- **DIT Que** les frais de géomètre et notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents y relatifs.

3. PARTICIPATION POUR FORMATION « PREVENTION DES RISQUES NIVEAU 1 »

Après avoir pris connaissance de la demande du Bureau Municipal à l'Emploi « PAUL EMPLOI » concernant une éventuelle participation financière pour aider les demandeurs d'emploi St Paulais à passer la formation PR 1 « Prévention des Risques Niveau 1 » (Formation CEFRI) pour leur faciliter l'accès d'emploi sur le CEA. Cette formation au coût de 710.00 € en 2014 peut être passée avec l'organisme TRIHOM sur la ZAC du Castellet.

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** de participer financièrement à hauteur maximum de 80% du coût de la formation « PR 1 » (sans autres participations Pôle Emploi, Mission Locale ...). L'intéressé aura à sa charge 20% du coût de la formation.
- **DIT Que** la demande de formation sera adressée par le biais de l'Association Paul Emploi accompagnée d'un plan de financement et d'une promesse d'embauche.
- **PARTICIPATION** limitée à 5 demandes dans l'année.
- **DIT Que** la dépense sera imputée au budget communal – article 6184 « Versement à des organismes de formation ».

4. CONVENTION D'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNE

Après avoir pris connaissance des termes de la convention concernant l'organisation des transports scolaires entre le Conseil Général 13 et la Commune, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les termes de la convention à passer entre le CG et la Commune concernant l'organisation des transports scolaires
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la dite convention et toute pièce y relative.

5. CCAS : TRANSPORTS SCOLAIRES 2014/2015

- ✓ **DEFINITION DE LA PARTICIPATION DU CCAS**
- ✓ **SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA CPA, LA COMMUNE ET LE CCAS RELATIVE AUX RELATIONS FINANCIERES**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de prendre en charge une partie du coût du transport égale à 50% pour les cartes à 50 € et 100€ (annuel) pour Primaire, Collège, Lycées, CFA pour l'année scolaire 2014/2015.
- **DIT Que** le montant de la participation Communale trimestrielle sera pris en charge sur le budget CCAS – art 6248 « Frais de Transport divers ».
- **AUTORISE** M. Le Maire, Président du CCAS, à signer la Convention relative aux relations financières à intervenir entre la CPA, La Commune, le CCAS, concernant la participation des autorités organisatrices de second rang du coût du transport scolaire.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL 13 POUR TRAVAUX DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2014 ET EXTENSION ECOLE COMMUNALE

Après avoir pris connaissance des dossiers de travaux qui peuvent être subventionnés entre 20% et 60% par le Conseil Général dans le cadre du dispositif FDADL (Fonds Départemental d'Aide au Développement Local). A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **ACCEPTTE** les travaux :
 - Rénovation Eclairage Public (Programme 2014)
 - Extension Ecole Communale (locaux Rythmes Scolaires et Garderie)
- **SOLLICITE** l'aide financière la plus large possible du Conseil Général dans le dispositif « FDADL pour la réalisation de ces travaux.

7. RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX EET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance du rapport, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** du rapport annuel du Maire de l'exercice 2013 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.